

le peuple choisi rendait au Très-Haut les honneurs qui lui sont dus, et confessait ainsi que Dieu est le vrai maître de toute créature.

Tous les peuples ont montré combien le sacrifice est en harmonie avec les propensions de la nature humaine, en le mettant au nombre des pratiques exclusivement réservées au culte de la Divinité. Il était donc nécessaire que le Sauveur instituât pareillement un sacrifice pour son Eglise. Le plus simple bon sens dit en effet que Jésus-Christ n'a pu priver les vrais croyants de cette forme suprême de l'adoration : autrement l'Eglise serait inférieure au judaïsme, dont les sacrifices étaient si magnifiques que les gentils venaient des pays lointains pour en contempler le spectacle, et que quelques rois païens ont pourvu aux frais qu'ils entraînaient, comme nous le voyons dans l'Ecriture sainte.

Quant au sacrifice, tel que l'a institué Notre-Seigneur dans son Eglise, voici ce que nous enseigne le Concile de Trente : " Sous l'Ancien Testament, selon le témoignage de saint Paul, le sacerdoce lévitique était impuissant à produire la perfection ; il fallut donc — le Père des miséricordes le voulant ainsi — qu'il se levât un autre prêtre selon l'ordre de Melchisédech, qui pût rendre accomplis et parfaits tous ceux qui devaient être sanctifiés. Celui-ci, qui n'est autre que Jésus-Christ, notre Dieu et notre Maître, voulant laisser à l'Eglise, sa chère épouse, un sacrifice visible, qui représentât le sacrifice sanglant qu'il devait offrir une fois sur la Croix, en perpétuant le souvenir jusqu'à la fin des temps et en appliquât la vertu salutaire à la rémission de nos fautes quotidiennes, se déclarant constitué prêtre selon l'ordre de Melchisédech, dans la dernière Cène, et la nuit même qu'il fut livré, offrit à Dieu son Père, sous les espèces du pain et du vin, son corps et son sang, les donna à recevoir, sous les symboles des mêmes aliments, aux Apôtres, qu'il établissait alors prêtres du Nouveau Testament, et leur ordonna, à eux et à leurs successeurs dans le sacerdoce, de renouveler cette oblation, par ces paroles : " Faites ceci en mémoire de moi ", comme l'Eglise catholique l'a toujours compris et enseigné.

L'Eglise nous commande donc de croire que Notre-Seigneur, à la dernière Cène, non seulement a transubstantié le pain et le vin en son corps et en son sang, mais encore qu'il les a offerts à Dieu le Père, et qu'il a institué ainsi le sacrifice du Nouveau Testament dans sa propre personne, exerçant par là son ministère de prêtre selon l'ordre de Melchisédech. La Sainte Ecriture dit : " Melchisédech, roi de Salem, offrit du pain et du vin, car il était prêtre du Tout-Puissant, et il bénit Abraham." A la vérité, le texte ne dit pas expressément que Melchisédech ait sacrifié à Dieu ; mais, dès le commencement, l'Eglise l'a compris et les saints Pères l'ont interprété de cette manière. David l'avait affirmé en disant : " Le Seigneur l'a juré, et il ne se rétractera pas : tu es prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech." Que Melchisédech et Notre-Seigneur aient sacrifié véritablement, nous le concluons d'après saint Paul : " Tout pontife est établi pour offrir des dons et des victimes." Le même Apôtre s'exprime

enc
est
d'o
"Q
qui
pas
neu
auj
I
tife
des
con
l'in
offe
il le
hol
sac
si J
l'or
Mel
que
et o
N
fait
Dai
cett
à sc
disc
pres
en t
sera
D
pair
beso
n'a
cas,
me
aut
ave
se r
mèr
L
vrai
tach
sou
phè
M
(prè
l'ave
au c